Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 29 Rabia II 1447
21 Octobre 2025

N° 145

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2798**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2799**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2803**
Homologation de résolutions **2804**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2804**
Avis aux créanciers..... **2814**
Convocations
Sociétés anonymes **2816**
Sociétés communautaires..... **2819**
Autres sociétés **2819**
Divers
Avis au public..... **2820**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
Tunis International Bank **2821**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Avis aux actionnaires

SOCIETE PATISSERIE MASMOUDI

SA au capital de 7.500.000 Dinars

Siège social : rue Ahmed Sekelli - 3003 - Sfax

Matricule Fiscal : 004.3516K

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2025, il a été décidé une augmentation de capital en numéraire pour un montant de 7000 000 Dinars, et ce par la création de 700 000 actions nouvelles nominatives de 10 Dinars chacune, à souscrire et à libérer entièrement à la souscription, portant ainsi le capital de 7 500 000 Dinars à 14 500 000 Dinars. La souscription à ladite augmentation du capital sera réservée à la société BIAT CAPITAL RISQUE.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription de tous les actionnaires au profit de la société BIAT CAPITAL RISQUE.

La souscription à l'augmentation de capital en question devrait être exercée par les bénéficiaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2025 a donné tous les pouvoirs à Mr Ahmed Masmoudi, directeur général de la société pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque Internationale Arabe de Tunisie, Agence Sfax Jadida, compte n°08024011073200362256.

Le P.V de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital a fait l'objet d'un dépôt provisoire au bureau du centre national des entreprises de Sfax le 8/10/2025 sous le numéro 2025177222.

2025R02869SANB2

SOCIETE FRANCO TUNISIENNE D'ENERGIES NOUVELLES SOFTEN S.A.

Au capital de 4 001 544 dinars

Siège social : Zone Industrielle, Rue des Sciences - 8030 Grombalia

Identifiant unique RNE : 0539181K

CNSS : 141552-29

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2025 enregistré à la recette des finances avenue de la Paix Grombalia le 23 juillet 2025 sous le n°25703970 et quittance n°M081317, l'assemblée générale ordinaire décide de :

- Approuver les comptes de la société pour l'exercice clos au 31/12/2023

- Affecter le résultat de l'exercice 2023.

- Donner quitus aux administrateurs pour leur gestion et actes au titre de l'exercice 2023.

- Renouveler les mandats des administrateurs suivants : Abdoullah RAVATE; Radja MARDAYE; Eddy BOUBOUILLON; Christophe GETTO; Lotfi AZAIEZ; et Eya OUESLATI comme administrateur de la société pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- Nomination du cabinet ECC Mazars dans la fonction du Commissaire aux Comptes pour une période de trois exercices.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports du Commissaires aux comptes, ainsi que des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023 ont été déposés au Registre National des Entreprises de Nabeul le 24 juillet 2025 sous le numéro 2025155082.

2025R02933SANB2

SOCIETE FRANCO TUNISIENNE D'ENERGIES NOUVELLES

SOFTEN S.A

Au capital de 4 001 544 dinars

Siège social : Zone Industrielle, Rue des Sciences - 8030 Grombalia

Identifiant unique RNE : 0539181K

CNSS : 141552-29

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 septembre 2025, enregistré à la recette des finances avenue de la paix Grombalia le 9 septembre 2025 sous le n°25704738 et quittance n°M094738, l'assemblée générale ordinaire décide de :

- Approuver les comptes de la société pour l'exercice clos au 31/12/2024

- Affecter le résultat de l'exercice 2024.

- Donner quitus aux administrateurs pour leur gestion et actes au titre de l'exercice 2024.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports du commissaire aux comptes, ainsi que des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024 ont été déposés au Registre National des Entreprises de Nabeul le 10 septembre 2025 sous le numéro 2025188445.

2025R02934SANB2

Nomination de Directeur Général

Société ERRAYHANE d'assistance médicale

Société anonyme

S.A au capital de 6.201.700,000 D

M.F : 941142 Z/A/M/000

R.C : B0855442005

N° Affiliation CNSS : 299591-55

Selon le procès-verbal du conseil d'administration du 02 octobre 2025

enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 8/10/2025 sous le numéro 25806226 quittance numéro M006679 réception de dépôt RNE le 9/10/2025 :

- Mr Khalil Khemakhem a été nommé directeur général de la société pour une année à partir de la date des procès-verbaux.

2025X01379SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

ETABLISSEMENT ZGOLLI FRERES

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2.772.440,000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba n°45 Tunis

Identifiant Unique RNE : 0009440L

En vertu du procès-verbal de l'AGO annuelle du 16 Août 2025, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 20 Août 2025 sous le n°25803944, Quittance n°MO62929, il a été décidé d'approuver les comptes de l'exercice 2024 et la nomination de la Société AECC AUDIT en tant que commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Un extrait dudit procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 12/9/2025 sous le n°2025171785 et dont la publication est parue au bulletin officiel n°181 dudit registre le 15 septembre 2025.

2025403504SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ezzahra en date du 8/10/2025 enregistré sous le numéro 25202614 quittance n°056545+056643 Omar Ben Taher Kasbi titulaire de la C.I.N n°05456140 délivrée le 10/01/2024 a vendu à Tarek Ben Bouzid titulaire de la C.I.N n°00460674 délivrée le 5/6/2023 la totalité du fonds de commerce exploité pour tout genre de commerce sis au n°09 avenue Taieb Mhiri bloc B n°4 Ezzahra Ben Arous.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local. Cette vente a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 15/10/2025.

2025R02926FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 17/9/2025, signé le 17/9/2025 à la municipalité de Borj Louzir et enregistré le 3/10/2025 à la recette des finances Borj Louzir Quittance n°M079657- Enregistrement n°25203462) ;

M Kais Skhiri titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°09251020 délivrée le 4/8/2013 Représentée aux fins des présentes a vendu à Monsieur Moez Ajengui titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°05208583 délivrée le 01/8/2006 le fonds de commerce sis au numéro 9 Rue Erraoudha la Soukra résidence El bosten rez-de-chaussée avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente des journaux et fruits secs.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à son adresse numéro 16 avenue mosquée Erraoudha La Soukra et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien "la Presse" du 17/10/2025.

2025R02937FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de vente enregistré à la recette des finances de Radés le 7/10/2025 reçu n°M068165 bon d'inscription n°25203204 Mme Henda Tkaia titulaire CIN 09621547 située Imm. Essaada 3 Bloc C App.6 Radés a vendu à Mme Imen Boughanmi CIN 13607075 située à Radés Rue Bilel Ibn Rabeh N°14 Bis tout le fonds de commerce à usage vente produits alimentaires, inscrit sous l'identifiant unique N°1720180C, situé à Radés Rue Bilel Ibn Rabeh N°14 Bis.

Les objections seront acceptées chez Mme Henda Tkaia située à Imm. Essaada 3 Bloc C App.6 Radés et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente vente au Journal officiel de la République de Tunisienne.

Cette annonce a été publiée a Journal Achourouk le 13/10/2025.

2025R02938FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du Fonds de commerce daté le 9/10/2025 et enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 9/10/2025 sous le n°25203679 et quittance n°M081272, Madame Naweress El Aouni a vendu à Madame Wejdane Ben Noureddine Abdallah la Totalité du Fonds de Commerce exploité en une «Boucherie en détails» située à Mograne Zaghouan et ce avec la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi elles seront annulées.

Cette annonce publiée au journal le Quotidien le 14/10/2025.

2025R02940FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Beyrouth le Kef le 11 septembre 2025 reçu n°M032645, quittance n°25202042, Mr Mounir Msadaa CIN

n°05966372, Identifiant unique 0132272F, a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné au commerce de produits de peintures et électriques sis au 17 avenue Mongi Slim Le Kef à Mme Hajer Messaoudi.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours dès la publication de cette vente au JORT chez le rédacteur du contrat Maître Bargaoui Sami sis à la rue Salah Elmajed n°1 Le Kef.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 21/10/2025.

2025R02952FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 30 juin 2025, enregistré à la recette des finances de Sahline le 29/9/2025 N° d'enregistrement 25201901 N° de quittance M039002 Mouldi Atigue vend et cède à Ghassen Debbiche, la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café, sis à Sidi Ameur place 7 Novembre, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0916876.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce citée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 18/10/2025.

2025S01342FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P du 29/9/2025 enregistré à Msaken le 9/10/2025 quittance n°M126987 n°25204255; Safa Derbel, titulaire de la C.I.N 05393117, demeurant à l'Av. de l'Environnement Beni Khaled, a cédé à Sahbi Klaii, titulaire de la C.I.N 07567191, demeurant 02 Rue Nahhassine Kerouan nord, la totalité du fonds de commerce sis au G.P.1 Bourjine Msaken.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de la venderesse Safa Derbel, Av. de l'Environnement Beni Khaled Nabeul.

Un extrait a été publié au Journal Essahafa du 15/10/2025.

2025S01343FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P du 24/9/2025 enregistré à Sbeitla le 8/10/2025 quittance n°M062447 n°25202398; Sahbi Klaii, titulaire de la C.I.N 07567191, demeurant 02 Rue Nahhassine Kerouan nord, a cédé à Ali Khlif, C.I.N 09276939, demeurant Rue Abdelmajid Maarouf Sahloul Sousse, la totalité du fonds de commerce sis à la Route Sbeitla Layoun.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T entre les mains du vendeur Sahbi Klaii au 02 Rue Nahhassine Kairouan nord.

Un extrait a été publié au Journal Essahafa du 15/10/2025.

2025S01344FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P du 8/10/2025 enregistré à Beni Khaled le 9/10/2025 quittance n°M037604 n°25201743; Ahmed Omri, titulaire de la CIN 06021430, demeurant Keblia Menzel Bouzelfa Nabeul, a cédé à Safa Derbel, titulaire de la C.I.N 05393117, demeurant à l'Av. de l'Environnement Beni Khaled, la totalité du Fonds de commerce sis à l'Av Habib Bourguiba Beni Khaled.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T entre les mains du vendeur Ahmad Omri, à Keblia Menzel Bouzelfa Nabeul.

Un extrait a été publié au Journal Essahafa du 15/10/2025.

2025S01345FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/9/2025, enregistré à la Recette des Finances de Hammam Sousse le 30/9/2025 sous le n°25205765, Quittance n°107506, Monsieur Mohamed Ben Mohsen ZARROUK, titulaire de la CIN n°02988015 délivrée à Tunis le 17/02/2025, son Identifiant Unique n°0615937K, demeurant au 2 Rue Sœur Joséphine, Sousse, a vendu à la Société de Production Agricole Teboulba, «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°0022671F, la totalité des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce exploité dans le local sis à la Rue Abdelkader DEGHRIR -Hammem Sousse, dédié à la vente de viandes de volailles et produits alimentaires.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acquéreuse à son siège social sis à Essaad, Route de Ksour Essef - Mahdia et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 10/10/2025.

2025S01347FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6/10/2025 enregistré à la recette des finances de Monastir le 10/10/2025 sous n°25207672, quittance n°M076517, Chefia bent Taher Abdelaoui cin n°04516768 a vendu à Naziha Hamdi la totalité du fonds de commerce destiné au commerce de produit alimentaire et d'épicerie et situé à cité 1 num 242 (hay awal adad 242) Monastir.

Les oppositions se font entre les mains de la vendeuse à l'adresse cité n°1 num 143 (hay awal adad 143) Monastir dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 18/10/2025.

2025S01349FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente en date du 13/10/2025 enregistré le 16/10/2025 à la recette des finances de Msaken sous le n° d'enregistrement 25204334 et le n° de quittance M129210, Mr Taoufik Khedhiri Cin n°02820218 a vendu à Mr Salah Attia Cin n°12892247, tout le fonds de commerce situé au 41 marché central, Msaken - Sousse, dont l'objet le commerce (vente des poissons).

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 18/10/2025.

2025S01350FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 2 septembre 2025 enregistré à la même date sous le numéro 25207685 rédigé par maître Samir Messoudi avocat à la cour de cassation à Gabès Hassen Ben Ahmed Gouireh résident 3, impasse Abdelmlek Tunis a vendu à Daou Ben Mbarek Dhibi résident à cité Charki Dhiba Tataouine le fonds de commerce Gargote sis à la rue Omar Ibnou Kattab Zrig Gabès, délai d'apposition 20 jours de la date de cette publication.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 3/10/2025.

2025403488FCCC2

Résiliation d'un contrat de Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par les deux notaires à Bizerte : Maître Chbeb Sofien et Maître Dridi Mohamed en date du 9/9/2025 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 3/10/2025 quittance n°M087198 qui a résilié le contrat de donation de fonds de commerce daté le 6/8/2024 entre Mr Badii Bousseta et sa mère Mme Faiza Ben Moussa concernant le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux du magasin commercial qui exerce dans la quelle l'activité de vente des différents produits situé à rue Cheikh Idriss n°100 Bizerte. Publié le 9/10/2025 aux deux journaux le Quotidien et Chourouk.

2025403493FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du 30/9/2025, signé le 01/10/2025, enregistré à la recette des Finances Beb Souika le 6/10/2025 sous le n°25203527, Q n°M073941, Mr Jamil Ben Mustapha Daoues demeurant au n°26 Rue 4228 Appart 133 Cité Ennahdha Ezzouhour, a vendu à Mr Mokhtar Ben Elarbi Zaghdoud demeurant à la Rue 10056 Cité Med Ali Elwardiyya1 Tunis, le fonds de commerce sis au n°107 Rue Bab El Khadra Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels qui lui appartient, au prix de trente mille (30.000,000) dinars.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Sonia El Hajji Masmoudi, Avocate à la cassation, en son Cabinet sis à Tunis 56 Rue de Syrie - 2ème étage Bureau N° A1-3 -I.F 969680/S et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication de la présente vente au JORT.

Cet avis a été publié au journal «le Quotidien» du 18/10/2025.

2025403495FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P rédigé par Maître Abdelkader Al-Ayadhi avocat près la cour d'appel, connue sous sa signature à la municipalité de Hammamet le 8 octobre 2025 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 9 octobre 2025 sous le numéro 25205999 selon le numéro de quittance M141874, Mme Noha Bent Ahmed Benasahaq a vendu la totalité du fonds de commerce exploité à rue Tahrir à Hammamet, gouvernorat de Nabeul, dédiée à l'exercice de l'activité de «coiffure et beauté» avec tous ses éléments incorporels sans les éléments corporels (matériels), et ce à Mme Najah Bent Omar Daraj, les oppositions seront admises entre les mains de la vendeuse Mme Noha Binasahaq, dont le siège social est situé à la rue Imam Sahnoon, Nabeul dans un délai de vingt (20) jours à partir de la date de la publication des présentes au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 16/10/2025.

2025403496FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé légalisé le 3 et 7 octobre 2025 enregistré à la recette des finances la Goulette le 9 octobre 2025 sous le numéro 25208873 quittance 114415, la société TRILLIONNAIRE, société à responsabilité limitée de droit tunisien, dont le siège social est sis à la Résidence Follet Carthage, local N°2, Les Jardins de Carthage - Tunis, dument immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1839829F, représentée aux fins des présentes par son gérant Monsieur ESSID titulaire de la carte d'identité nationale numéro 02972667 délivrée à Tunis le 9 janvier 2018 a vendu à la société Manchester, société à responsabilité limitée de droit tunisien, dont le siège social est situé à la Zone industrielle, 2094, Mnihla, Ariana, Tunisie, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1611322Y, représentée par son gérant, Monsieur Abdallah Khlif, titulaire de la carte d'identité nationale délivrée à Tunis le 20 septembre 2019 sous le numéro 08417647, la totalité du fonds de commerce exploité pour restauration au local fast-food Numéro 04 à usage commercial situé au local N°1, Résidence Follet Carthage, Les Jardins de Carthage - Tunis.

Les oppositions doivent être adressées au vendeur du fonds de commerce objet de la vente à l'adresse suivante : Maître Haifa Chabbi, titulaire de la carte d'identité nationale délivrée à Tunis le 20 septembre 2022 sous le numéro 05481396, ayant élu domicile au 5 Rue Farhat Hached, Gammarth, La Marsa - Tunisie, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» du 17/10/2025.

2025403500FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p. enregistré à la recette des finances de la Goulette le 13 octobre 2025 n°25208986, le sieur Houssem Eddine ben Mohamed Hedi Trabelsi (CIN n°06319294) a vendu la totalité du fonds de commerce (Pressing) enregistré au R.N.E. sous n°0713867/ L, sis au 2, Immeuble les Jardins de Carthage 2070 Cité l'Aouina, Marsa Tunis à Mme Habiba Bent Farhat Hammami.

Toute opposition éventuelle sur le revenu de la vente doit être notifiée à l'acheteur Mme Habiba Bent Farhat Hammami au lieu du fonds de commerce sis 2, Immeuble les Jardins de Carthage 2070 Cité l'Aouina, Marsa Tunis. Cette annonce est publiée au quotidien Achourouk du 17 octobre 2025.

2025403508FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Bab Souika - Tunis le 14/10/2025 (Quittance n°M076288, enregistrement N°2520366) monsieur Béchir Raach (CIN n°00347381) et Mme Raoua Raach (CIN n°13000749) ont vendu à la Sté ESTHER Textile (M.F 188955C), la totalité du fonds de commerce destiné à tous commerces sis au 14 rue Sergent Bachmit - Tunis.

Toute opposition doit être adressée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT au cabinet de Maître Amri Khaled avocat à la cour de cassation sis au 32 avenue de la Liberté - Tunis.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 18/10/2025.

2025403510FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina Ben Arous le 7/10/2025 (Reçu n°M074370 enregistrement N°25205022) Monsieur Imed Almi (C.I.N n°00782008) a vendu à Monsieur Chenib Said (C.I.N n°06570611) la totalité du fonds de commerce exploité au 49 Avenue de France - Ben Arous.

Toutes les oppositions doivent être adressées au cabinet Maître Amri Khaled 32 Avenue la Liberté - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 18/10/2025.

2025403511FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la Goulette le 8/10/2025, reçu n°113865 enregistrement n°25208812, Monsieur Mounir Maaloul a vendu à la Sté express staving la totalité du fonds de commerce sis à la résidence Zrad rue Alfred Nobel la Goulette zone industrielle Kheireddine, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le prix de vente est consigné chez maître Radhouane Elaiba.

Les éventuelles oppositions doivent se faire ente les mains de Maître Radhouane Elaiba à la rue Lac Victoria résidence Lac des Cygnes les Berges du Lac vingt jours à partir de la date de publication de cette vente au JORT.

Cette publication est publiée au journal "Echourouk" du 18/10/2025

2025403512FCCC2

Location gérance libre

Résiliation de contrat de location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant acte de résiliation signé entre la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» et la société Vergers Borj Toumi en date du 04 et 21 Août 2025, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 3 septembre 2025 sous le N°25301346 Quittance N°M033384, il a été convenu de résilier le contrat de location du fonds de commerce faisant partie de sa propriété exclusive avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°406 au pavillon 4 fruits et légumes au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous destiné à la vente en gros des fruits et légumes et ce en date du 31 mai 2025.

2025R02948FCCC3

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant contrat d'exploitation d'un emplacement conclu en date du 20 juin 2025 et 29 juillet 2025 enregistré à la Recette des Finances de Bir Kassâa le 3 septembre 2025 sous le n°25301347 Quittance n°M033387. La société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à titre de location gérance libre le fonds de commerce faisant partie de sa propriété exclusive avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°406 au Pavillon 4 au marché de Gros de Bir Kassâa Ben Arous d'une superficie totale de 120 m² destiné à la vente des fruits et légumes à la Société KRAMAS FRUITS.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01 juin 2025 renouvelable par tacite reconduction.

L'emplacement sus indiqué est considéré comme faisant partie du domaine public de l'Etat.

La législation relative à la propriété commerciale ne s'applique pas au bénéficiaire de la location.

2025R02949FCCC3

Contrat de location de fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat de location de fonds de commerce gérance libre enregistré à la Recette des Finances Victor Hugo Sousse sous le n°24300112 daté du 10 janvier 2024 Quittance n°M002354 entre Madame Fatma Bent Abdeddayem GAID propriétaire du fonds de commerce, titulaire de la carte d'identité nationale n°02988102 et Monsieur Aymen Saidi titulaire de la carte d'identité nationale n°09316673 locataire du fonds de commerce gérance libre.

Cet acte et rédigé par Maître Abdelziz Krizi, Avocat près la cour de cassation CIN n°05068048 MF 0845922 G.

Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse Rue Ahmed Zaki Sahloul 2 Sousse auprès de Monsieur Aymen Saidi dans le 20 jours à partir de la publication légale de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal quotidien "le Quotidien" du 19/10/2025.

2025S01348FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndic des copropriétaires

Résidence El Wafa - El Mourouj 3

En vertu du procès-verbal de la réunion annuelle des copropriétaires tenue le 20 juillet 2025 enregistré à la recette des finances Bir El Kasaa le 14 Août 2025 sous le numéro 25701195, numéro de quittance M031377 et la décision de la municipalité El Mourouj N°6437/25 du 30/9/2025. Les copropriétaires ont décidé d'élire huit membres. A cet effet, la composition Syndic des copropriétaires devient la suivante :

Mme Touibi Monia : Présidente

M. Fekih Hatem : Secrétaire général

M. Saadouni Karim : Trésorier

M. Fezai Hafnaoui : Trésorier adjoint

M. Nouri Ahmed : Membre chargé de la révision des dépenses

M. Kaâbi Mondher : Membre chargé des affaires administratives et juridiques

M. Akkari Mbarek : Membre chargé des travaux et de la maintenance

Mm Hafdhallah Najiba : Membre chargé de la propreté.

2025R02935APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Culturelle Symphonie.

Localisation : Résidence Saif 1, deuxième étage, appartement 2/3 A nouvelle Médina Ben Arous.

Objectifs :

1/ Contribuer au développement culturel et social dans le respect des valeurs religieuses et culturelles.

2/ Contribuer à l'avancement des secteurs de la culture, de la musique, du théâtre, de la danse et du dessin, tout en respectant les dispositions légales à cet effet.

3/ Coopération avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'étranger.

Membres :

Président : Wissem Klibi.

Trésorière : Rawda Bondka.

Secrétaire générale : Rim Bondka.

2025R02939APSF1

Constitution d'une association de développement

Dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Nom : Périmètre irrigué Oulad Ibrahim 3

Siège social : Doyenné Awled Ibrahim

Objectif : Protéger les ressources naturelles, rationaliser leur utilisation et les entretenir.

Délégation : Délégation de Sidi Ali Ben Aoun, Gouvernorat de Sidi Bouzid

Président : Jilani ben Saleh Suissi

Trésorier : Noureddine Ben Bashir Ben Ali Brahmi.

2025X01364APSF1

Constitution d'un syndicat

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale élective tenue le 28/8/2025, enregistré à la Recette des Finances de Sidi Hssine, Tunis 2 le 14/10/2025 sous le numéro de reçu M113349 et le numéro d'enregistrement 25704330, il a été constitué un Syndicat des Copropriétaires de la Résidence El Bacha 2 à Sidi Hssine - Tunis 2, et les membres élus sont les suivants :

Président du syndicat : Boubaker Jaouani

Secrétaire général : Abderraouf Samti

Trésorier : Houssem Sassi

Membres : Fadhel Marouane, Fadi Chaâbane.

2025403502APSF1

Constitution de groupement de développement

Dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Dénomination : Association Chariaa

Zone d'intervention : Chariaa à kalaat el andalous - Ariana

But : Rationalisation de la consommation et l'économie de l'eau potable dans la zone de chariaa

Durée : Indéterminée

Siège social : L'union local de l'agriculture et de la pêche à kalaat el andalous

Date du reçu de la déclaration : 10 septembre 2025

Numéro du reçu : 2190.

2025403513APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement d'un syndicat de propriétaires

Selon PV de l'assemblée générale élective du syndicat des propriétaires de la résidence KEHIA Chouchet Radés en date du 1er Juin 2025 enregistré à la recette des finances de Radés le 24 Juin 2025 sous le numéro 25701901 quittance n°M044801 validée par l'attestation de la municipalité de Radés en date du 26 Août 2025; il a été décidé de nommer un comité provisoire de gestion des affaires de la résidence pour la période du 1er Juin 2025 au 31 décembre 2025. Il est composé de Messieurs : Mohamed Sahbi Missaoui Président; Taher Mannai Vice Président; Rachid Abdelhak Trésorier; Mohamed Nejib Mansouri Secrétaire Général et Noufel Bouzganda Membre.

2025R02923APSF2

Syndic des Copropriétaires Résidence Royaume du Lac

En vertu du procès-verbal du 22/6/2025, enregistré à la recette des finances ALBOUHAIRA, quittance n°M077319, enregistrement n°25805686, les propriétaires ont approuvé le rapport de gestion et le rapport financier allant de 2024 à juin 2025.

Un nouveau bureau du syndic a été élu et les fonctions ont été réparties comme suit :

- Monsieur Abderraouf Chaabouni : Président

- Monsieur Soufiene Feki : Trésorier

- Monsieur Ghassen Daoued : Secrétaire Général

- Monsieur Ghassen Bhouri : Membre.

2025R02953APSF2

Syndicat des copropriétaires de la résidence «Diar Aiin»

Route Aiin Km 5 - Sfax

En vertu du PV de l'AGC de la résidence Diar Aiin, du 14 Septembre 2025 à la recette des finances le 6 octobre 2025, sous le n°25703420, quittance n°M061159 le syndicat des copropriétaires de la résidence Diar Aiin est constitué, sis à la Route Aiin Km 5 - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Walid Rekik : Président du syndicat.

- Mr Nejah Ben Hmid : Trésorier.

- Mm Leila Ammar : Secrétaire Générale.

- Mr Melek Rekik : Membre.

Le syndicat des copropriétaires de la résidence Diar Aiin entame ses travaux officiellement à partir de 14 septembre 2025.

2025X01375APSF2

Syndic Résidence Athéna Ain Zaghouan

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du 11/10/2025 enregistré à la recette des Finances du Kram le 14/10/2025 sous le n°000024035 Quittance n°M115838 il a été décidé à la majorité :

- D'approuver et de donner quitus au Syndic pour sa gestion financière 2025

- De valider la démission de la trésorière Mme Thouraya Mardassi, sortante et de confirmer la candidate au poste de trésorier Mme Ferjaoui Maryem.

2025403487APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Avis d'adjudication

1/ Le saisissant : Rached Azzouz, fonctionnaire, domicilié à résidence El bousten N°167 - 2074 Mourouj 5.

2/ Le saisi : Maher Hmissi, gérant de société, domicilié à résidence El Montazeh immeuble A appartement E 1 Mourouj 5 Ben Arous.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Tabib Lotfi, avocat près la cour de cassation, avenue des Martyrs complexe Somai Mourouj 3 Ben Arous. M F 434357NAP000.

4/ Désignation de l'immeuble saisi : Immeuble situé à résidence El Montazeh immeuble A appartement El Mourouj 5 Ben Arous objet du titre foncier N°66458 Ben Arous d'une superficie de 63 mètres carrés ce qui correspond au 63 parts dont 31,5 parts reviennent au saisi. L'immeuble est un appartement situé au rez-de-chaussée dans un immeuble à usage d'habitation constitué de 12 appartements. La porte principale de l'appartement s'ouvre sur un espace extérieur qui mène aux appartements supérieurs et de l'intérieur il s'ouvre directement sur le salon doté d'une petite véranda qui fait face sur la rue principale ensuite la chambre à coucher qui s'ouvre sur une allée et de l'autre côté se trouve la cuisine avec un espace extérieur suivie de la salle de bain et à la fin de l'allée se trouve une deuxième chambre. L'état général de l'immeuble est bon et propre. L'immeuble objet de l'adjudication relève des surfaces communes et indivises à savoir : 34,34/1693 parts du titre foncier numéro 29245 Ben Arous et 61,07/411 parts du titre foncier numéro 66451 Ben Arous.

5/ La mise à prix de tout l'immeuble est de 116.550,000 dinars et la mise à prix des parts indivises du saisi est de 58.275.000 dinars.

6/ L'adjudication aura lieu le 27 Novembre 2025 à partir de 9 heures du matin au tribunal de première instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés Ben Arous.

7/ Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : toute personne désireuse d'acheter à la possibilité de visiter l'immeuble pendant les heures de travail administratifs et d'examiner le cahier

des charges pendant les heures indiquées à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Tabib Lotfi, avocat près la cour de cassation, avenue des martyrs complexe Somai Mourouj 3 Ben Arous et au greffe du tribunal de Ben Arous où le cahier des charges est déposé.

2025R02884VEPA1

Vente aux enchères publiques sur vente définitive

Immeuble immatriculé objet du titre foncier n°52872

Maître Imed Rouissi

Avocat auprès de la cour d'appel

Bureau n°13 premier étage appartement n°4

Résidence Al-Kahia Chouchet Radés Ben Arous

MF : N/1512024

Partie poursuivante : 1- M. Najwa Moumen, professeur élue domicile chez son avocat Maître Imed Rouissi avocat sis au Bureau n°13 premier étage appartement n°4 résidence AL-Kahia Chouchet Radés Ben Arous.

2- M. Imed Edine Moumen, sans travail, élu domicile chez son avocat Maître Imed Rouissi avocat sis au Bureau n°13 premier étage appartement n°4 résidence AL-Kahia Chouchet Radés Ben Arous.

Partie défenderesse : 1- M. Rawdha Moumen, métier inconnu, demeurant au 59 avenue Bchira Ben Mrad Hammam-Lif Ben Arous.

2- M. Slim Moumen, métier inconnu, demeurant au 59 avenue Bchira Ben Mrad Hammam-Lif Ben Arous.

3- M. Nawel Moumen, métier inconnu, demeurant à Espace de la Liberté rue Taher Achour Hammam-Lif Ben Arous.

4- M. Boutheina Mssaed, métier inconnu, demeurant au 49 rue 7 Novembre Lycée Ezzahra Ben Arous.

5- M. Imen Mssaed, métier inconnu, demeurant au 49 rue 7 Novembre Lycée Ezzahra Ben Arous.

6- M. Aymen Mssaed, métier inconnu, demeurant au 49 rue 7 Novembre Lycée Ezzahra Ben Arous.

Avocat saisissant : Maître Imed Rouissi avocat sis au Bureau n°13 premier étage appartement n°4 résidence AL-Kahia Chouchet Radés Ben Arous.

Bien saisi : la totalité de l'immeuble nommé «villa Salama II» objet du titre foncier n°52872 Ben Arous (n°43694 Tunis 2 auparavant) la pièce n°6 du titre initial n°101058 situé à Ben Arous Hammam-Lif avenue Bchira Ben Mrad n°59 précisément à l'angle de la rue de Bchira Ben Mrad et la rue des orangers avec superficie de 412 m² divisée en 572 parties composé d'une villa :

Le rez-de-chaussée se compose d'une maison de quatre chambres et un salon, une cuisine, une toilette et une salle de bain et un balcon couvert sur 158 m² et un café avec 108 m² de superficie.

Au rez-de-chaussée on trouve aussi un bâtiment en cours de construction sans portes ni fenêtres qui donne sur la rue des orangers sur une surface de 21 m²,

Le premier étage se compose d'une maison de trois chambres, un salon, une cuisine, une toilette et une salle de bain avec une sortie autonome qui donne sur la rue des orangers sur une surface de 170 m².

Mise à prix : six cent trente-quatre mille et quatre cent trente-six dinars et six cent soixante-dix millimes 634.436.670 D (fixé par l'expertise Bachir Ben Khlifa par ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Ben Arous le 7/3/2025 sous le numéro 107828) majorées des frais et honoraires d'avocat qui seront taxés par le tribunal.

Date et lieu de l'audience : Jeudi le treize novembre deux mille vingt-cinq (13/11/2025) à 9 H du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous situé à Chouchet Radés Ben Arous 2013.

Conditions de participation et de visite : la visite de l'immeuble peut se faire tous les jours de 9 H à 17 H.

- Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat.

- Pour les non-résidents ils doivent présenter en plus une autorisation administrative de l'autorité compétente.

2025R02924VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Kaouther Ben Lamine

Avocate à la cour de cassation

1 rue Habib Jerbi - immeuble Nour 2ème étage - bur n°6

Cité administrative - Ariana

Tél : 71 717 490

Fax : 71 717 727

Gsm : 20 350 222

Mail : maîtrebenlamineyahoo.fr

La partie saisissante : Société Attijeri Leasing, société anonyme, ayant pour identifiant unique 0496311 P, dont le siège social est à l'impasse du Lac Annecy -les Berges du Lac - Tunis, en tant que créancier chirographaire.

L'avocat poursuivant : Maître Kaouther Ben Lamine, Avocate à la cour de cassation, ayant son cabinet au 01 rue Habib Jerbi immeuble nour - 2ème étage bur n°6 - cité administrative - Ariana.

La partie saisie : Monjia Kerkeni, tunisienne, CIN n°01100438, demeurant au 19 bis rue Varsovie, borj Louzir Ariana, en tant que débitrice principale.

Désignation de l'immeuble destiné à la vente : toutes les parts indivises, soient 510/1068 parts revenant à la partie saisie dans la propriété objet du titre foncier 6579 Ariana dénommé «el ferdaous», situé à Jaafar - Ariana, d'une superficie totale de 534 m² fractionnée en 1068 parts. Ces parts indivises représentent un lot de terrain de 250 m² au bord d'une rue menant à rue Socrate, sur lequel est édifié une villa style américain de deux étages :

- Le Rez-de-chaussée : une villa dont la superficie couverte est de 181 m², composée d'un salon, cuisine, deux chambres, salle d'eau, hall, escalier menant au premier étage, cellier.

- Premier étage : sa superficie est de 188 m² composée de 6 chambres dont deux avec balcon, deux salles d'eau.

- Derrière au RDC existe un studio d'une superficie de 42 m² composé d'un salon, deux chambres, salle d'eau et hall non couvert.

- Existe aussi une construction de deux étages faisant l'angle de deux rues, chaque étage est d'une superficie de 75 m² et contient un dépôt et deux studios.

La structure générale en béton armé, le sol est couvert de carrelage ordinaire, pour la cuisine et les salles d'eau les murs sont en faïence et le sol en parterre, la menuiserie en bois noble. Toutes les portes et les fenêtres sont protégées par du fer forgé, les escaliers en marbre italien blanc avec rampe en bois.

L'immeuble est situé dans un quartier chic inclus dans le plan d'aménagement urbain de la commune de l'Ariana et munis de toutes commodités (eau, gaz, électricité, réseau de communication, assainissement).

Mise à prix : fixée à trois cent soixante dix neuf mille cinq cent quarante-huit dinars 876 millimes (379.548,876 ds), et ce outre les frais qui seront annoncés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 17/11/2025 à neuf heures et les heures qui suivent à la salle d'audience des ventes foncières au siège du tribunal de première instance de l'Ariana sis à la rue Habib Jerbi - cité administrative Ariana.

Visite des lieux : l'immeuble peut être visité chaque jour.

Observations : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi. Le cahier des charges est à la disposition du public au siège du tribunal de première instance de l'Ariana et au cabinet de l'avocat poursuivant maître Kaouther Ben Lamine.

2025R02925VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Cabinet de Maître HATTAB Rachida

Avocat à la rue 15 octobre Eljem

L'adjudication de la propriété ci-dessous désignée aura lieu à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Mahdia le lundi le 10 novembre 2025 à partir de 8h30 et suivant par Maître Hattab Rachida avocat auprès la cour de cassation, rue 15 octobre Eljem Mahdia titulaire de la CIN n°03965600 matricule fiscal 744170/D.

La poursuivante : Naziha bent Mohamed Bannour, femme au foyer, titulaire de la CIN n°03925964, demeurant rue El Arbi Zarrouk Eljem Mahdia.

Le poursuivi : Abdallah ben Khmais Layouni, titulaire de la CIN n°03926592, retraité, demeurant n°67 rue elhzazz nouvelle cité Eljem Mahdia.

Désignation du bien à vendre : Il s'agit d'un bien immobilier non enregistré consistant en une maison sise à la rue Tayeb Mhiri Eljem Mahdia, limité au Sud par Abdelaziz ben Zid, à l'Est Abdesslam Layouni, au Nord rue Tayeb Mhiri là où l'endroit de l'ouverture, à l'Ouest la maison de Hamouda ben Fraj Gsouma, la maison à vendre est construite sur toute la surface de terrain, contenant deux étages : un rez-de-chaussée qui comprend un entrepôt et une petite pièce et un escalier qui mène à l'étage supérieur sa superficie est de 107 mètres carrés qui a été enregistré par l'expert Hamden Soua, et un étage supérieur contenant un hall, un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bain, un balcon donnant sur la route principale entièrement couverte doté d'un sol carrelé ainsi qu'un coint sud ouest qui comprend un hall au ciel ouvert doté d'un escalier menant au toit sa superficie 93 m².

Mise à prix : Deux cent quinze mille et cent cinquante dinars (215.150.000 dt) à la quelle s'ajoutent les frais de poursuite, évaluée par l'expert Mr Hamden Soua en vertu de l'ordonnance sur requête n°2355/20 en date du 17/5/2025 rendue par Monsieur le président du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de terrain : On peut visiter le terrain tous les jours à partir de 09h à 13h.

Observations : Pour la communication du cahier de charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia pour plus amples informations s'adresser à l'étude du Maître Hattab Rachida rue 15 octobre Eljem Mahdia.

- Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat.

2025R02947VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

HOTEL MONASTIR CENTRE

1) Le poursuivant : La Société Tunisienne de Recouvrement Des Créances dont le siège social est : Avenue Habib Bourguiba Imm STB Africa Tunis.

2) La partie saisie : Société Hôtel Monastir centre située à l'Avenue Habib Bourguiba à Monastir.

En vertu du jugement de 1ère instance de Monastir N°771 du 09/06/2004 est approuvé par le jugement de la cour d'appel de Monastir N°23694 du 26/10/2006, Maître Abid Ahmed Huissier de Justice à Monastir vendra la totalité du fonds de commerce composé d'éléments incorporels tels que la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, le droit au bail, la situation de l'hôtel et d'éléments

corporels tels que les outilles, les équipements Hôteliers et Bureautiques et les équipements du restaurant et de cuisine et autres services touristiques, et tout ça indiqué avec détaille au cahier des charges, au profit du poursuivant suite à une mise à prix à 2726455.700 dinars.

La vente s'effectuera le 8/11/2025 à 10 heures du matin et cela à l'adresse indiquée ci-dessus.

Pour plus d'information, contactez Maître Abid Ahmed Huissier de Justice à Monastir 73449204 - 54723270.

La vente est au comptant frais et droit d'enregistrement en sus à la charge de l'acheteur.

2025S01346VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE0 000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Société compagri SA, RNE 130557Q dont le siège social est à Sidi Ich Gafsa.

2/ Anis Ben Lazhar Krima, gérant de société titulaire de C.I.N n°06122022 demeurant à la cité des jeunes Gafsa.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

1/ La totalité des parts indivises soient 18000/29340 parts (nue propriété pour Anis krima et usufruit pour compagri) dans l'immeuble dénommé «Ahlem1» objet du TF n°33915 Gafsa d'une contenance de 29340m² objet de la parcelle n°312 sis à ouled elhadj village délégation «sidi ich» Gafsa précisément au sud de la route pavée reliant la délégation de Sidi Ich dans la direction de Sidi Ali Ben Oun à distance de 15 km. Les parts indivises consistent en un terrain nu de 18000 m² de surface où il n'existe aucune culture, il contient une végétation naturelle limitée. L'immeuble est adéquat pour toute production agricole.

2/ La totalité des parts indivises soient 22000/37668 parts (nue propriété pour Anis krima et usufruit pour Compagri) dans l'immeuble dénommé «nawel1» objet de TF n°34 004 Gafsa de contenance de 37668 m² objet de la parcelle n°303 sis à ouled elhadj village délégation «sidi ich» Gafsa précisément au sud de la route pavée reliant la délégation de Sidi Ich dans la direction de Sidi Ali Ben Oun à distance de 15 km. Les parts indivises consistent en une terre agricole de 22000m² de surface ne contenant aucune implantation, contenant quelques végétations naturelles adéquat pour toute exploitation agricole

L'immeuble contient un bâtiment rectangulaire de 1020 m² de surface d'une clôture de 400 m de longueur et de 2.20 m de hauteur doté de deux portes en acier.

L'immeuble est divisé en deux partie l'une est de 714m² de surface partagée en 7 parts, l'autre est de 306 m² de surface exploitée en tant q'unité de production d'engrais. L'édifice compte deux types d'équipement ceux qui sont destinés à la production des engrais système de meulage d'engrais, système de malaxage, système d'aération, système de réversion et système de pulvérisation d'eau et ceux qui sont destinés aux traitement et au conditionnement d'engrais consistent dans des matériel de purification et de maturation, une unité de stockage et de traitement, un système semi-automatique et une unité de contrôle, en dehors de l'édifice se manifeste un groupe électrogène de 380 volts.

Mise à prix : Les parts indivises dans l'immeuble objet du TF n°33915 Gafsa : 22.680.000 dinars.

Les parts indivises dans l'immeuble objet du TF n°34004 Gafsa 210.720.000 dinars.

Total : (233.400.000) frais en sus, après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 8/12/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gafsa.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Gafsa où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01359VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Imed ben Ltaief C.I.N 05042412, domicile élu étude maître Adel Atitallah Avocat, rue Salem Harzallah Imm Banque de sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Mounir Megdiche, gérant de société, CIN 05400693 demeurant à : 1/ Rue Lac Victoria, immeuble le Lac de «Larch» 1er étage les Berges du Lac 1053 Tunis 2/ boite postale 131 centre les Berges du Lac 1053 Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises soient 8107913.64 / 204374016 dans l'immeuble dénommé «Nesrine» objet

du TF n°1818 Ariana de 378101 m² de contenance sis à Rawed gouvernorat Ariana, on peut y arriver en partant de l'Ariana à travers la route nationale GP8 jusqu'au la rocade de l'autoroute Tunis - Bizerte ensuite à travers l'avenue Fathi Zouhir jusqu'à le croisement sidi Omar Bou Khtiwa ensuite à travers l'avenue de la plage conduisant à Rawed plage d'où vers la cité des juges dans une distance de 3 Km ensuite à gauche à travers rue Almochteri dans une distance de 1 Km.

L'immeuble consiste en deux terrains d'habitation :

- Terrain n°1 : il s'agit d'une parcelle vide de 5000m² de contenance soient 2722637,88 parts de la parcelle cadastre n°1081 objet de Tf 1818 Ariana délimité du coté nord par une voie de 20 m de largeur, du coté de l'est par une route de 50 m de largeur programmée au plan d'aménagent de la municipalité de Rawed, du coté ouest par le TF n°44167 Tunis et du coté de sud par le TF 98545 dans une partie et le TF 98691 dans 1 autre.

- Terrain 2 : il s'agit d'une parcelle rectangulaire vide d'un hectare de contenance divisée en deux lotissement dont chacun de 5000m² de contenance soient 54045275,76 parts distrait de la parcelle cadastre n°1081 objet de TF 1818 Ariana délimité du coté nord par le Tf 98670, du coté est par le Tf 2680 Ariana, du coté ouest par une route de 50m de largeur programmée au plan d'aménagement de municipalité Rawed et du coté sud par la propriété de tiers.

L'immeuble est sis au bord d'une route sur un lotissement de rawed Ariana qui compte plusieurs rues les unes sont ramifiées des autres la rue ouest l'immeuble est une succession de la rue dérivée de la région de villégiature de rawed aussi dénommé le port financier lesquelles sont ramifiés de la route touristique principale menant de Rawed à Gammart et à la Marsa, le lotissement se localise à la zone U.Aa.2, une zone d'habitation destinée aux la constructions des types isolés, jumelés, d'autre sont en mode de bande continue ou groupés agrémentées pour des constructions à usage commercial, des bâtiments individuels R+2 et R+6. L'immeuble est tout prés de l'hôpital régional, complexe «jemaii» et de cité sportive de Rawed, il s'agit d'un emplacement important récemment peuplé mais dépourvu des quelques services vitaux à savoir L'ONAS, le gaz de ville, l'électricité, de la majorité des immeubles limitrophes sont vides et les routes lui conduisant sont non aménagés et non asphaltés.

Mise à prix : (1.080.000.000) après la réduction du prix de 40% frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 8/12/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01360VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, I.U RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Wassel Khadraoui, CIN 08553105 demeurant au 19 rue Alatlas Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à Alarich gouvernorat de Kasserine consistant en un étage en cour de construction d'une contenance de 190m² doté d'une entrée indépendante du coté est il est construit au dessus d'une maison et un magasin au rez-de-chaussée sur la parcelle n°18 du plan de lotissement.

Il est délimité d'une route de tous les cotés et délimité du coté sud par la parcelle n°10 appartenant à lamin.

Mise à prix : (76.000.000) frais en sus

La date et lieu de la vente : lundi le 24/11/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kasserine.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Kasserine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01361VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, I.U RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : 1/ AKRAM ZGHAL, ouvrier, titulaire de CIN n°05373418 demeurant au magasin Ammar Sallem Sakiet Ezit Sfax.

2/ Nejia Chaari, titulaire de CIN n°01164524 demeurant à Ghabet Sfax sur la route de Tunis K 11 sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : il s'agit de deux immeubles sis à la route de Tunis Km 9.

Immeuble 1 : une habitation d'une surface couverte de 138m² au rez-de-chaussée d'un bâtiment de deux étages annexé par le reste d'un terrain de 287 m² de contenance. L'habitation compte une véranda sud est, un hall, 4 chambres, une cuisine, un couloir, une salle d'eau, une salle de bain, un dépôt de 39 m² de surface. L'immeuble est délimité du coté de sud par la rue, du coté est par une entrée, du coté ouest par la propriété de débiteur et du coté nord par Fradj Zghal. L'immeuble est équipé en électricité et en eau potable, le rez-de-chaussée est surmonté par un étage propriété de Kais Zghal.

Immeuble 2 : un terrain de 181 m² de surface où est édifié à sa partie sud un studio de 53 m² de surface, son entrée est du coté sud, il compte deux chambres, une cuisine équipée et une salle de bain, l'immeuble est délimité du coté sud par la propriété de débiteur, du coté ouest par Fakfakh, du coté nord par Fradj Zghal. L'immeuble jouit d'électricité et d'eau potable.

Mise à prix :

- 1er terrain : 193.000.000 D

- Le 2ème terrain : 81.000.000 D

Total 274.000.000 D frais en sus

La date et lieu de la vente : Lundi 17/11/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01362VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A R.N.E 0000110f, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ MAKKI Aaidi, agriculteur CIN 02085771 RNE 0910158M demeurant à l'Aoueied Cherarda km 74 Kairouan 3116.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : l'immeuble dénommé "Salha" objet de TF n°15027 Kairouan sis à la Cherarda Kairouan, il s'agit d'une terre objet de la parcelle n°205 de 23470 m² de contenance, il compte 93 oliviers homogènes dont la majorité est productive, d'autre sont jeunes. L'immeuble ouvre sur une piste agricole, on peut y arriver soit par les moyens de transport ordinaires ou agricoles. L'immeuble est adéquat pour les implantations outre l'agriculture pluviale. L'immeuble est délimité du coté est par la parcelle n°204, du coté sud par un sentier et la parcelle n°206, du coté nord est par la parcelle n°208 et du coté nord ouest par la parcelle n°207.

Mise à prix : (70.410.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 24/11/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01363VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000 son matricule fiscal 0580353A

Le saisi : 1) Soumaya Bent Ahmed Ayedi Epouse Mohamed Jmal (débitrice) titulaire de la CIN 05312618 demeurant à l'Avenue Bouzayen Zanket 26 maison N°5 Gremda Sfax.

2) Mohamed Ben Ibrahim Jmal (caution - hypothécaire) propriétaire de boulangerie, titulaire de la CIN 01289062 y demeurant : 1) Rue Halima Chaabouni N°143 Sfax. 2) Route de Teniour Km8 Zanket Jmal Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Mimoun Moala sous le n°30742 le 23/7/2025 et inscrit au titre Foncier n°43370 Sfax le 14/8/2025 vol Sfax 2025 /02 sous N°2492 sur la totalité de la propriété objet du titre foncier n°43370 Sfax nommé *Mabrouka* situé à la route wedi Sakiet Ezzit Sfax exactement à la rue ramifiée au bord ouest de la rue parallèle à la route indiquée nommée Avenue Hedi Chaker Sakiet Ezzit Sfax et d'après le titre foncier n°43370 Sfax situé à la route de Tunis Km8 au bord et à l'angle impasse Jmal et passage Sfax.

Cette propriété représentée par une parcelle du terrain rectangulaire clôturée par 4 cotés par des murs avec enduit, couverts de peinture de hauteur 2.80 m et d'une superficie est de 823 m² où existe une villa, garage et chambre extérieure et 2 parkings.

L'entrée de la propriété du nord par deux portes en métal l'une de largeur 1 m et la deuxième de largeur de 2 m se trouve aussi entrée ouest par une porte en métal aussi de largeur est de 2 m.

- La superficie couverte de la villa est de 315 m² qui contient hall, salon, séjour sol en marbre, 3 chambres, suite pour les parents, cuisine, 2 salles de bain sol en parterre.

- Le garage son entrée nord lié à la villa du coté nord ouest où existe une cuisine et armoire murale.

- La chambre extérieure se trouve au coin nord-est de la parcelle du terrain d'une superficie est de 20m², son entrée ouest où existe une chambre, wc

- Le 1er parking se trouve au coin sud-ouest de la parcelle du terrain d'une superficie est de 18 m² et le 2ème parking se trouve au coin nord de la parcelle du terrain en face le garage d'une superficie est de 22 m².

Les limites de propriété du sud Kamel Ayedi, de l'est Ali Mesfar, du nord rue d'où son entrée et de l'ouest entrée.

Les hypothèques qui grèvent la propriété objet de titre foncier N°43370 Sfax :

- Hypothèque d'un montant 150.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 24/8/2001 vol 2004/20 sous N°89 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 170.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 21/9/2005 Vol 2005/19 sous N°262 au profit ATB

- Hypothèque d'un montant 195.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 14/11/2012 Vol 2012/02 sous N°3005 au profit au profit ATB

- Hypothèque d'un montant 156.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 12/4/2018 vol 2018/02 sous N°1291 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 100.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 19/4/2018 vol 2018/2 sous N°1366 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 296.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 3/12/2019 vol 2019/02 sous N°3615 au profit ATB qui a été augmenté à 344.000.000 D inscrit le 30/11/2021 vol 2021/02 sous N°3742.

- Hypothèque d'un montant 26.200.000 D sur toute la propriété inscrite le 16/6/2021 vol 2021/02 sous N°2106 au profit ATB.

- Opposition conservatrice d'un montant 91.003.970 Dinars toute la propriété inscrite le 21/10/2024 vol 2024/02 sous N°3233 au profit BTL

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 14/08/2025 (vol 2025/02 N°2492) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixée à cinq cent quatre vingt huit Mille Dinars (588.000.000D) terre et construction et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 17 Novembre 2025 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 196.000.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2025X01365VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Société TUNISIAN ADDITIVE FOOD COMPANY TAFCO, I.U. 1317975N, ayant son siège social à l'avenue Habib Bourguiba Imm Bouchléka Hamma Gabès, et à Al-Maksam Chancho, - Délégation El Hamma - Gabès, et à la B.P. 704 Beb Bhar Gabès.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez AYED ZAMBAA, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «TAFCO» objet du titre foncier n°34710 Gabès, qui consiste en un terrain à vocation industrielle, clôturé, de forme rectangulaire, sur lequel a été construite une usine de fabrication d'additifs alimentaires, situé dans la zone Maksam Al-Moncef, Shanshou, délégation d'El Hamma, gouvernorat de Gabès, en bordure d'une route goudronnée reliant la route entre El Hamma et Gabès et la route de Matamata (zone de l'aéroport de Matmata), délimité au nord par l'usine SOCHA pour la fabrication du choux, au sud par une ruelle de 8 mètres de large suivie d'un terrain nu sur la propriété du Hajj Muftah Al-Amiri, à

l'est par une route goudronnée où se trouve l'entrée principale de l'usine, et à l'ouest par un terrain nu objet du titre foncier N°4233 Gabès, dans une zone qui Elle se caractérise par la densité des installations industrielles et est proche du complexe chimique de Gabès et de la cimenterie de Gabès, ladite zone se caractérise par la proximité aux équipements publics et administratifs et aux centres industriels et la fluidité à partir de beaucoup d'axes routiers principaux qui a fait de la zone stratégique appropriée a être lié aux réseaux de distribution et de transport. Elle se situe à 16 km de la ville d'El Hamma et 23 km de la ville de Gabès, dans une zone qui dispose de tous les éléments d'aménagement des zones industrielles (voies publiques goudronnées, réseau d'eau potable, éclairage public, réseau de soutien logistique). L'immeuble se situe de ce fait dans une zone industrielle totalement aménagée et bénéficie des ingrédients de l'infrastructure des activités de lourde industrie : à proximité d'une route goudronnée de laquelle s'embranche une ruelle de 8 m au sud de l'immeuble, et il est effectivement branché au réseau d'eau potable de la Sonede, et au réseau d'électricité de la Steg avec la possibilité d'avoir son propre transformateur industriel suivant les besoins de la production, et au réseau public des eaux usées avec une ligne d'évacuation des eaux industrielles usées techniquement étudié. Sa superficie totale est de 25210 m², qui constitue une superficie assez vaste appropriée à l'exploitation industrielle et à d'éventuelles expansion, sur laquelle est bâti une usine de fabrication d'additifs alimentaires composée de plusieurs bâtiments indépendants répartis sur l'ensemble du terrain, variant selon la fonction de chaque partie, et ce comme suit :

1- L'unité de production : d'une superficie de 1776 m², et de forme approximativement rectangulaire entièrement réalisé, avec un rez-de-chaussée et 3 étages supérieurs contenant divers mécanismes de production. Les fondations sont en béton armé, sa couverture en structure en fer, son sol est en ciment et ses revêtements muraux sont peints.

2- Entrepôt de stockage : d'une superficie d'environ 936 m², de forme rectangulaire. Il s'agit d'un espace entièrement achevé, ses fondations sont en béton armé, sa couverture en structure en fer, son sol est en ciment et ses revêtements muraux sont peints.

3- Atelier de mécanique : d'une superficie d'environ 216 m², de forme rectangulaire. C'est un espace entièrement réalisé, ses fondations sont en béton armé, sa couverture en structure de fer, son sol est en ciment et ses revêtements muraux sont peints.

4- Le réservoir : Sa base mesure 35 m de long et 35 m de large et sa capacité est de 3 140 m². Il contient un réservoir étanche (par une matière résistante aux acides) en acier préparé pour contenir des acides et est situé à l'intérieur d'un espace clôturé en béton au niveau des murs et du sol.

5- Le bâtiment administratif : d'une superficie d'environ 394 m², polygonal, entièrement achevé, composé de deux étages, la surface couverte de chaque étage est d'environ 197 m², sa structure est en béton armé, la menuiserie est en aluminium, le plafond est en béton et les revêtements muraux sont peints.

6- Le bâtiment social : sa superficie est d'environ 176 m², de forme rectangulaire, sa structure est en béton armé, la menuiserie en aluminium, le plafond en béton et les revêtements muraux sont peints.

7- Le siège des douanes : sa superficie est d'environ 92 m², polygonal, entièrement achevé, sa structure est en béton armé, la menuiserie en aluminium, le plafond en béton, et les revêtements muraux sont peints.

8- Le poste de garde : Sa superficie est d'environ 50 m², divisé en 2 parties, l'une pour le pesage et l'autre pour le gardiennage. Sa structure est en béton armé, la menuiserie en aluminium, le plafond en béton et les revêtements muraux sont peints.

9- Poste de distribution de gaz : d'une superficie d'environ 58,5 m², de forme rectangulaire. Il s'agit d'un bâtiment abritant une station de distribution de gaz. Sa structure est en béton armé, le sol en ciment, le plafond en béton, et les revêtements muraux sont peints.

10- Le transformateur électrique : sa superficie est d'environ 42,75 m², de forme rectangulaire, abritant le transformateur électrique. Sa structure est en béton armé, le sol en ciment, le plafond est en béton et les revêtements muraux sont peints.

11- Mécanisme de pesage : Un espace abritant le mécanisme de pesage. Il mesure environ 18 m de long et environ 5 m de large.

12- Espaces extérieurs : une clôture d'une longueur de 619,1 m, trottoirs et voiries.

Il est à noter que des travaux de préparation du sol ont été effectués, des travaux de plomberie, des travaux d'instauration du réseau de protection des incendies et du réseau d'acide, raccordement aux réseaux de gaz, d'eau et d'électricité, fondations du stand vertical, fondations pour l'espace camions, fondations pour 2 unités silos (100 m3 pour chacun) et le réseau électrique interne.

Les différents travaux ont été effectués par des matières de qualité moyenne, ce qui fait des bâtiments correspondant à l'activité industrielle. L'état général des bâtiments les fondations, les murs et les toits) est compact, mais obsolète, et non fonctionnel depuis une période. Il est net qu'il n'est pas entretenu (poussière et rouille sur quelques parties des usines et du matériel, vétusté de la peinture intérieure et extérieure des murs, corrosion de parties de la clôture et des portails, des fissures superficielles des parties en ciment, non exploitation actuelle).

Du fait que l'usine bâti sur le terrain est destinée à la fabrication d'additifs alimentaires à travers le traitement du

chou et du calcaire par l'acide phosphorique, l'immeuble est équipé par :

1- Equipements spéciaux de réception de l'acide et de son transfert au réservoir principal : 4 Citernes de transport acide capacité 25000 litres, en bon état.

2- Equipements spécifiques à la matière première (Choux ou calcaire) : Silo de stockage (chaux), Elévateur + vis d'alimentation, Trémie, Filtre + cyclone + cheminé, Trémie + doseur chaux en bon état.

3- Malaxeur, Vis de transport en bon état.

4- Equipement de production des céréales : Emotteur conique, Délta mécanique - Granulateur, Groupe de commande Granulateur SERCEM Industrie, Accouplement Granulateur Provulco, SIA Moto - réducteur, en bon état.

5- Equipements de séchage : Sécheur : Virole sécheur ou tube sécheur, Bandages + galets, Groupe de commande Moteur + réducteur, Couronne + pignon, Moteur + réducteur + paliers, Chambre de combustion, Brûleur en bon état.

6- Equipement de criblage et broyage : Crible (type ALLGAIER), Broyage, Nécessaire d'assemblage en bon état.

7- Elévateur à godets, Caissons élévateur, Bandes élévateurs, Godets, Accessoires de montage, Groupes de Commande, Matériels de sécurité, en bon état.

8- Transporteurs à bande Fixe, Transporteur à bande coulissant pour le choix du produit fini (réaction).

9- Machine de chargement : Big bag, ensacheuse (25kg et 50kg), vrac, bascule intégratrice, en bon état.

10- Machines de filtration : Filtres 5 manches, Ventilateur, Cheminé, Compresseur, Sécheur.

11- Equipement de laboratoire : Isomètre, Spectrophotomètre, Matériels laboratoire, Dosseret, en bon état.

12- Equipement électriques : Poste transformateur (depuis alimentation STEG), Armoires électriques, Automate programmable, Divers matériels de régulation, Matériel de dosage, en bon état.

13- Equipement nécessaires à la production : Salle de contrôle et commandes, Pont bascule, Tour pour vraquiers, Différents goulottes et gaines, Portique gaz, en bon état.

5- Mise à prix : Dix millions sept cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-quinze dinars (10.725.475,000 DT), frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès sis à l'avenue de Farhat Hached Gabès le lundi vingt-quatre novembre deux mille vingt cinq (24/11/2025) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gabès ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2025X01370VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : Taoufik Ben Boubaker Ben Abdallah ADOUNI (CIN 03368460), demeurant à la rue Ahmed Tlili n°7 Hama Gabès.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez AYED ZAMBAA, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Dallala», objet du titre foncier n°4233 Gabès, située dans la commune de Shanchou El Hamma, gouvernorat de Gabès, d'une superficie totale de 72 385 m², soit 7 hectares, 23 ares et 85 centiares. Elle comprend les deux parcelles suivantes :

- Parcelle n°4 : Il s'agit d'une parcelle agricole nue aux côtés divergents. Son côté sud mesure 302,78 m, puis s'écarte partiellement pour atteindre 178,29 m. Son côté est mesure 8 m, où se trouve l'entrée et est relié à la voie publique. Elle tourne ensuite vers l'ouest sur 134,21 m, puis revient à 173,18 m, puis bifurque vers l'ouest sur 60,27 m, puis tourne vers le sud sur 149,96 m. La longueur de son côté sud est de 79,58 m, puis il s'écarte partiellement pour atteindre 240,61 m. La longueur de son côté ouest est de 64,74 m. Sa superficie est de 67 933 m², soit 6 hectares, 79 ares, 33 centiares.

- Parcelle 76 : Il s'agit d'une parcelle agricole à usage pluvial, avec quelques petits oliviers. De forme semi rectangulaire, elle présente un côté sud de 44,13 m et un côté est de 110,46 m où elle est bordée par une voie publique, un côté sud de 30,20 m et un côté ouest de 36,07 m. Ce côté s'écarte ensuite partiellement pour atteindre 91,80 m. Sa superficie est de 4 452 m², soit 44 ares et 52 centiares.

5- Mise à prix : Deux cent cinquante cinq mille cinq cent soixante-treize dinars cinq cent millimes (255.573,500 D), frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès sis à l'avenue Farhat Hached Gabès le lundi vingt quatre novembre deux mille vingt cinq (24/11/2025) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal

de première instance de Gabès ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2025X01371VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Après la réduction du prix de 40%

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191b sise au 10 rue pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Wassim Abdeljalil, titulaire de C.I.N 05255066, demeurant à 1195 "souk jedid" bab ejebli Sfax 2/ route Kaied Mhamed Km 1.5 rue Chakib Arcelan Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : il s'agit d'un rez-de-chaussée dans une construction sise entre la route Gremda et Kaied Mhamed Km 1.5 et précisément à la rue Chakib Arcelan dérivé de la route Gremda à travers rue Ali ben Masoud Sfax. L'immeuble est délimité du coté sud par le reste du bâtiment, du coté est rue Abdallah ben Kodama, du coté nord par l'entrée de l'immeuble et du coté ouest par rue Chaarani d'où 1 escalier de l'étage appartenant au tiers et surmontant l'immeuble saisi. L'immeuble de 132.28 m² de contenance dont 118.10, couvert contient un salon, deux couloirs, deux chambres, une chambre à coucher, une salle de bain, un espace non couvert, un hall, des toilettes, une cuisine, un séchoir, un magasin à la partie est et un autre magasin avoisinant de l'est la porte de l'entrée et qui est destiné à l'origine comme coiffure pour femme.

Mise à prix : (31.800.000) frais en sus après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : Lundi 17/11/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01372VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191b sise au 10 rue pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Fraj Abdejlil, MF : A08156392010 demeurant à la route de Gremda km 1.5 Ain Chik Rouhou Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

Les immeubles saisis :

L'immeuble n°1, il s'agit d'un terrain rectangulaire de 798m² de surface sis à la route Saltnia km 13 Sfax clôturé uniquement du coté est, on y arrive à travers une entrée commune du coté nord. L'immeuble abrite un édifice non couvert de 18 mètres de contenance.

L'immeuble est délimité du coté sud par Sadok Aidi, du coté est par ben Amor, du coté nord par une entrée de 4 mètres et du coté ouest par une entrée commune d'où son ouverture.

L'immeuble n°2, il s'agit d'un terrain de 468 m² de contenance clôturé de 4 cotés sis à la route Tunis km 8 Sfax du coté de la voie ferrée, entrée parc Kraiem et d'une entrée dérivée de l'impasse ben hmadou du coté gauche après l'école primaire où est situé la mosquée Albaisar et à 12 km de Sfax.

L'immeuble compte une habitation non achevée de 207m² de surface couverte divisée en chambres. L'immeuble est non équipé ni en eau ni en électricité.

L'immeuble est délimité du coté sud par une entrée d'où son ouverture, du coté est par Daoud, du coté nord par Bahloul, et du coté ouest par une entrée privé.

Mise à prix : le 1er immeuble (33.516.000) après la réduction du prix de 40%. Le 2ème immeuble (65.340.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 24/11/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01373VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction du prix de 40%

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A, I.U RNE 0000110f sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Jilani Ghribi, profession libérale, titulaire de CIN n°01329547 demeurant à 1/ 40 rue Abou Alkacem Chebbi Sfax 21 son domicile élu bureau Maître Ali Abid l'avocat sis à immeuble Intilaka bloc A4 2ème étage Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route Saltnia Km 8 Sfax, il s'agit d'un terrain de 919m² de contenance où est construit un bâtiment de deux parties et un bâtiment subsidiaire l'un de 146 m² de superficie, achevé, située au coté nord contenant un salon, un séjour, trois couloirs, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain et des toilettes l'autre se manifeste au sud de l'immeuble contenant un cave de 46m² de surface, un rez-de-chaussée de 130 m² de surface couverte en cour de construction et un 1er étage de 104 m² de contenance en cour de construction non divisé.

Le bâtiment subsidiaire de 27 m² de surface couverte est au coté nord ouest de l'immeuble on y trouve une salle, des toilettes (WC+D). L'immeuble est équipé de l'électricité et doté d'un réservoir domestique d'eau. L'immeuble est délimité du coté sud par une rue impasse de 8 m, du coté est par Slim Ben Bechir, du coté ouest par Hafedh Bouaziz et Anoir Tounsi et du coté nord par Med Mkawar.

Mise à prix : (279.000.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : Lundi 17/11/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01374VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une vente immobilière

D'un bien immobilier une maison sis à cité Hathra Zaghouan

(Rue Aboubaker Jlouli Zaghouan 1100)

Etude Maître Ghalleb Nasereddine

Avocat prés la cour de cassation

64 Rue de Syrie Lafayette 1002 Tunis

Matricule fiscal : 707142/Q/A/000

1- Le demandeur de la vente : Lotfi Ben Naceur Ben Mohamed Henia demeurant à la rue Aboubaker Jlouli Zaghouan 1100 son domicile élu au cabinet de son avocat poursuivant Ghalleb Nasereddine Avocat près la cour de cassation, 64 Rue de Syrie Lafayette 1002 Tunis.

2- Les propriétaires du bien mis en vente : Jamila Henia-Aisia Henia - Abdlkader Henia - Azouz Henia - Thouraya Henia - Faouzia Henia - Chahir Henia - Leila Henia - Dalila Henia - Med Naceur Henia - Amel Henia - Mongia Ben Mnaser - Sihem Henia - Lassed Henia - Seifeddine Henia - Lilia Ben Abdenibi - Sofia Ben Abdenibi - Habiba Ben Abdenibi - Saida Fatma Ben Abdenibi - Mourad Jaballah - Mehdi Jaballah - Saida Mariem Jaballah - Manel Jaballah.

3- L'Avocat poursuivant : Maître Ghalleb Nasereddine Avocat prés la cour de cassation 64 Rue de Syrie 1002 Tunis

4- Description du bien à vendre : la totalité du bien qui représente une maison d'une superficie 390 mètres carrés objet du T.F 3990 Zaghouan dénommé «milk ben jaballah» sis à cité Hathra Zaghouan (rue Aboubaker Jlouli Zaghouan 1100) qui est une maison à deux étages.

5- Mise à prix : Trois cent vingt six mille cinq cent cinquante dinars (326. 550.000 DT) qui est le prix proposé par l'expert judiciaire Sabeur Lasoud.

6- Date et lieux de l'adjudication : Vendredi le 14 novembre 2025 (14/11/2025) devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Zaghouan à partir de 9H du matin.

7- La visite du bien : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Zaghouan.

8- Condition de participation à l'adjudication : Toute personne voulant participer aux enchères doit par l'intermédiaire d'un avocat consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable par les autorisés compétentes exigée par la loi.

2025403489VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation d'un Liquidateur

Par ordonnance sur requête n°71171 rendue le 3 juillet 2025, le premier substitut du Président du tribunal de première instance de Tunis a décidé la désignation de Mr Atef Ben Ali en tant que liquidateur du fonds de commerce sis à la rue Coubertin n°76 Tunis sous le contrôle du juge commissaire Mme Oumaima Baccar.

Les créanciers doivent présenter leurs oppositions au liquidateur sis au Bureau n°C-0-2 Résidence Jihen El Mourouj 5 Ben Arous, dans un délai de trente jours (30 jours) à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

2025R02951VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Suivant la requête sur ordonnance numéro 24929 du 11/8/2025 émanant du tribunal de première instance de Sousse, il a été décidé la nomination de Lotfi Grouz en tant que liquidateur, chargé de mettre fin à la situation de copropriété concernant l'appartement situé au 5ème étage de l'immeuble D, rue Mohamed Tlili, Khzama charkia, Sousse, objet du titre foncier n°164361 de Sousse, Après avoir établi la liste des créances y afférentes, le cas échéant, et proposé l'attribution d'une partie de la copropriété à chacune des parties. En cas d'impossibilité, il sera procédé à l'évaluation de la valeur du bien copropriété et à la proposition de sa vente selon les procédures légales en vigueur."

Les créanciers de la dite succession sont invites à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs à son bureau sis à l'adresse suivante : avenue Hsouna el Ayachi immeuble ben Ahmed 4000 Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T.

Tél 98 404 706.

2025S01337VEPA2

Société El EZDIHAR DE BATIMENT ET VRD ET TRANSPORT S.A

Siège social : Route de La Ceinture Zaouiet Sousse 4081 - Sousse

I.U : 0004551W

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse 1 en date du 13 octobre 2025 il a été déclaré que toute signature relative à la gestion des fonds déposés sur les comptes bancaires suivants :

- Amen Bank : 07 120 0381 101 103056 61.

- Banque Tuniso-libyenne : 2600 800 000 2511005771.

- BH Bank : 14 031 031 1017003436 27.

- Société Tunisienne de Banque : 10500 002029526078886-10500 002029507778866-10500 002029488578880.

Doit être obligatoirement conjointe entre l'administrateur judiciaire SBAI Ismail et le représentant légal de ladite entreprise.

2025S01339VEPA2

Société FLEXIPACK S.A

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 13 octobre 2025 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr. Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à :

- La vente d'un immeuble immatriculé d'une superficie de 3890 m² sis à la zone industrielle Sidi El Hani-Sousse, sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 30 % du prix initial.

- La cession d'une entreprise sise à Zaouiet Sousse, sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 30 % du prix initial.

Est prolongé au 21 novembre 2025. Toute personne désirant participer à ces appels d'offres pourra visiter l'entreprise ou le terrain après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 300 dinars. Pour plus de renseignements veuillez appeler le 53.892.070

2025S01340VEPA2

Avis d'appel d'offres N°01

Vente d'un lot de terrain

Appartenant au gérant failli

De la société en faillite sise à Sahline Monastir

PUREX - SARL

Capital : 60.000, 000 DT

Siège social : Zaouit Sousse Avenue 7 Novembre Sousse

IU : 0023282 A

N° d'affiliation à la CNSS : 13449553

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sousse sous le n°216 en date du 29/9/2025, il a été décidé de charger le syndic de faillite Mr Belgacem Ben Khaled de compléter les annonces légales pour la vente du terrain appartenant au gérant failli objet du titre foncier n°45213 avec une mise à prix fixée à : 100.000,000. Pour plus d'informations, contacter le syndic de faillite de ladite société Mr Belgacem Ben Khaled son Bureau à l'immeuble EL AHMADIA 04 Rue Georges GORSE 4000 Sousse (73217330-98401023).

Les offres doivent être adressées au syndic de faillite Mr Belgacem Ben Khaled à son adresse précitée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir, Appel d'offres relatif à l'acquisition de terrain dans le cadre de la faillite de la société PUREX.

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 7 Novembre 2025.

2025S01341VEPA2

La République Tunisienne

Ministère de la justice et des droits de l'homme

Tribunal de première instance de Sfax -2-

Compte tenu de la requête de maître Lassaad Bahloul au nom et pour le compte de Bornia Charmi et ceux qui l'accompagnent contre le débiteur.

L'association tunisienne pour la prévention de la toxicomanie et les autres débiteurs désignes dans l'ordonnance des requêtes, le juge commissaire dans le tribunal de première instance de Sfax-2- a décidé le 10 octobre 2025 concernant l'affaire n°175, d'ouvrir les procédures de distribution de la somme de 13.930.000Dt consignée le 14/6/2024 à la caisse de dépôt et de consignation sous le n°M038255 Dés lors.

En application de l'article 468 du CPCC «dans les trente jours de la publication au journal officiel de

l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude du quel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférences de la créance s'il y a lieu les dispositions du présent article doivent a peine de nullité être rappelé dans les avis insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

Cette annonce est publiée en application des articles 466 et 467 du CPCC.

2025X01366VEPA2

Décision Judiciaire : Remplacement d'un Séquestre

Société les Délices de la Tunisie Plus

I.U : 1579423N

Adresse : Ahwaz Feryana, Majel Bel Abbès, Délégation de Feryana

En vertu de la décision judiciaire rendue par le Tribunal de première Instance de Tunis le 24/6/2022 sous le numéro 78, qui déclare le remplacement de Séquestre Mr Bader Eddine Aifa par le Séquestre Mme Khalfi Sihem sise au 19 rue de Libye Lafayette 4ème étage Tunis 1002, sur la société les Délices de la Tunisie Plus, pour continuer la mission objet du jugement daté le 3/12/2021.

2025403491VEPA2

Décision Judiciaire : Remplacement d'un Séquestre

SOCIETE LA ROSA METAL

I.U : N°1489835E

Adresse : Quartier Ouled Abderrahim 1240 Feriana

En vertu de la décision judiciaire rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 19/12/2022 sous le numéro 78, qui déclare la nomination de Séquestre Khalfi Sihem sise au 19 rue de Libye Lafayette 4ème étage Tunis 1002 au lieu de Montassar Mansouri, sur la société LA ROSA METAL, pour continuer la mission objet du jugement daté le 3/12/2021.

2025403492VEPA2

Nomination des mandataires de justices pour la société TAJRA

Identifiant Unique : 1246610Q

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 10 octobre 2025, Monsieur Mohamed HAOUIDHEK et Monsieur Mondher HAMDI ont été désignés en qualité de mandataires de justice de la société TAJRA IU N°1246610Q, sous la supervision de Madame le juge contrôleur Madame Khaoula MEHRIA.

Il est demandé à toute personne intéressée de prendre contact avec Monsieur Mohamed Haouidhek à son bureau sis au centre Dorra Bloc C étage 2 bureau n°6 Manar 3 Tunis Tél : 71887788 - 98347353.

2025403514VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDITERRANEAN TRACTORS INTERNATIONAL SA

Capital social : 20 000 000 dinars

Siège social : 91, Avenue de Carthage Tunis

MF : 904085 ZAM 000

RC : B01568 2005

Messieurs les actionnaires de la Société Mediterranean Tractors International sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 10 novembre 2025 à 11h00 à Sijoumi, Route de Mornaguia Km 5,5 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation.

2. Démission d'un administrateur.

3. Nomination de deux nouveaux administrateurs.

4. Pouvoirs pour formalités.

2025R02930SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MEDITERRANEAN TRACTORS INTERNATIONAL SA

Capital social : 20 000 000 dinars

Siège social : 91, Avenue de Carthage Tunis

MF : 904085 ZAM 000

RC : B015682005

Messieurs les actionnaires de la Société Mediterranean Tractors International sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 10 Novembre 2025 à 10h00 à Sijoumi, Route de Mornaguia Km 5,5 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation.

2. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes de la Société relatifs à l'augmentation de capital de la Société et à la suppression du droit préférentiel de souscription.

3. Augmentation du capital social de la Société en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration.

5. Mise à jour corrélative de l'Article 06 des statuts de la Société.

6. Pouvoirs pour formalités.

2025R02931SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2025

Société Interbancaire de Télécompensation

SA au capital de 5.040.000 Dinars

Siège social : Maison du Banquier

Av. Kheireddine Pacha - 1002 Tunis

Identifiant unique : 0719308J

Messieurs les actionnaires de la Société Interbancaire de

Télécompensation sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi, 20 novembre 2025 à 16 heures, au siège de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Décision de l'augmentation du capital social de la SIBTEL d'un montant de quatorze millions de dinars (14.000.000 DT) ;

2- Modification corrélative de l'article 6 des statuts relatif au capital social.

2025R02936SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

S.A.MONASTIRIENNE

Capital : 1.029.180 dinars

Siège social : Route du Port - 5018 Monastir

Matricule fiscal : 004428TPM000

CNSS : 00352-61

Messieurs les actionnaires de la société Anonyme Monastirienne sont convoqués en assemblée Générale Ordinaire le 11/11/2025 à 9 H au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes

- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2024

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Nomination des membres du conseil d'administration

- Nomination du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2025S01338SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Centre de Formation de l'Union des Petites et Moyennes Industries de Tunisie

S.A au capital de 37.500 Dinars

Avenue Majida Boulila - Immeuble Zaphir E4 - Bureau 47 - Sfax

Les actionnaires de la société «Centre de Formation de l'Union des Petites et Moyennes Industries de Tunisie S.A» sont convoqués en A.G.Ordinaire annuelle, au siège social, pour le Mercredi 12 Novembre 2025 à 15H30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de la tenue de l'assemblée,

2) Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

4) Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2024,

5) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général

6) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

7) Affectation du résultat de l'exercice 2024

8) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président du conseil d'administration,

9) Désignation des nouveaux membres du conseil d'administration

10) Désignation du commissaire aux comptes,

11) Questions diverses,

12) Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette AGO seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux.

2025X01368SANB3

Convocation

ULYSSE AGRO INDUSTRIES S.A

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 Dinars

Identifiant Unique : 1127231 V

Chers Actionnaires,

Nous avons le plaisir d'inviter les actionnaires de la société UAI à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 11 Novembre 2025 à 16h aux locaux sis à l'Aouina Route de La Marsa Rue Slimane El Hrairi Taieb Mhiri et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de membres du conseil d'administration.

2. Pouvoirs pour formalités.

2025X01369SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Hammamet Leisure Company «HLC»

Société anonyme

Au capital social de 21.857.100 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 1004257A

Le Conseil d'Administration tenu le 30 Septembre 2025 convoque les actionnaires de la société Hammamet Leisure Company «HLC» à l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le vendredi 21 Novembre 2025 à 10h00 au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire,

2. Modification du mode de gouvernance de la société,

3. Modification corrélative des statuts,

4. Pouvoirs pour formalités.

2025403498SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Promotion Touristique Hammamet "SPT Hammamet"

Société anonyme

Au capital social de 116.800.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 1478140T

Le Conseil d'Administration tenu le 30 Septembre 2025 convoque les actionnaires de la Société de

Promotion Touristique Hammamet «SPT Hammamet» à l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le vendredi 21 Novembre 2025 à 09h00 au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire,

2. Modification du mode de gouvernance de la société,

3. Modification corrélative des statuts,

4. Pouvoirs pour formalités.

2025403499SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement

STAROIL

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 Dinars

Route de Sousse Km 13 2034 - Ezzahra

Identifiant unique : 0001898J

Les actionnaires de la société "STAROIL" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement qui se tiendra le 20/11/2025 à 17h au siège de la société sis à Ezzahra Route de Sousse Km 13, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,

2- Modification de l'Affectation des résultats de l'exercice 2024,

3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités requises par la loi.

2025403501SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La société Général Industries du Nord GINOR- SA

Capital social : 45.000.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

IU : 1039673B

Le Conseil d'Administration de la Société Général Industries du Nord - S.A a l'honneur de convoquer les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 13 novembre 2025 à 9 h du matin au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2024.

2. Approbation du rapport de gestion de la société relative à l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2024.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et la direction générale pour leur gestion de l'exercice 2024

7. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025403503SANB3

Convocation des actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire

Société SIAME

Capital social : 15 444 000 DT

Identifiant Unique : 0011723Q

Le Conseil d'Administration réuni le 29 Septembre 2025 décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le Mardi 18 Novembre 2025 à 09H30 au siège de la société, Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 - Grombalia, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Acceptation de la démission des deux commissaires aux comptes la société FINOR et le Cabinet Zahaf & Associés;

2- Désignation de deux nouveaux commissaires aux comptes;

3- Examen du point relatif au détachement du coupon de dividendes 2024 ;

4- Pouvoirs pour formalités.

2025403507SANB3

Report de la date de la Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Tunisian Indian Fertilizers : TIFERT

Société anonyme

Au capital de 278 656 600 DT

Identifiant Unique : 975908G

Siège social : 7 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite Tunis

Les actionnaires de la société TIFERT sont informés que l'assemblée Générale Extraordinaire, initialement prévue le 02 octobre 2025, puis reportée au 16 octobre 2025, est à nouveau reportée pour le 26 Novembre 2025 à 11 h, la réunion se tiendra à l'hôtel GOLDEN CARTHAGE TUNIS, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la société.

2. Modification corrélative des statuts.

3. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025403509SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE ENGINEERING ET CONSTRUCTION INDUSTRIELLE

T.E.C.I.

Société anonyme

Au capital social de 6 300 000 DT

Siège social : Centre Urbain Nord - Lotissement AFH

Registre de Commerce : B1127271997

Matricule fiscal : 014085W/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Société TECI sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 18 Novembre 2025 à 11h00 au Club des Cadres du GCT au 20 Rue Docteur Conseil 1002 Belvédère Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et du délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Examen du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'Exercice 2023

3. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'Exercice 2023

4. Approbation des Etats Financiers de l'Exercice 2023

5. Quitus aux Administrateurs

6. Affectation du résultat de l'Exercice 2023

7. Fixation du montant des Jetons de Présence pour l'Exercice 2023

8. Renouvellement du mandat des Membres du Conseil d'Administration de TECI

9. Ratification de nomination des nouveaux Administrateurs

10. Renouvellement du Mandat du commissaire aux comptes.

11. Pouvoirs pour les formalités.

Les documents requis par la loi sont à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

2025403518SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole

«AGROVAGA»

SA au capital de 2.000.000 DT

Ferme Ain Chalou - Béja Nord - Béja

IU : 1740839SNM000

Messieurs les actionnaires de la SMVDA AGROVAGA sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 20 Novembre 2025 à Ferme Ain Chalou - Béja Nord - BEJA pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I/ Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire à neuf heures :

1/ Approbation de la liste des actionnaires;

2/ Situation des héritiers actionnaires défaillants;

3/ Approbation de la mise à jour des statuts.

4/ Questions diverses

II/ Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire à quatorze heures :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2024 ;

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 ;

3/ Approbation desdits rapports de l'exercice 2024;

4/ Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 :

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2024;

6/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

7/ Questions diverses.

2025403522SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale constitutive

Nom ou raison sociale : Société citoyenne régionale Saline de Méditerranée.

Type de société : Société citoyenne régionale.

Capital social : 30.000 DT.

Siège social : El Mouensa, Zarzis.

La société citoyenne régionale saline de méditerranée, informe l'ensemble de ces associés que l'assemblée générale constitutive de la société se tiendra samedi le 8 novembre 2025 à 10 heures du matin au siège de la société à El Mouensa; délégation de Zarzis pour débattre à l'ordre du jour suivant :

- Approbation du statut type de la société.

- Election des membres du conseil d'administration.

- Désignation d'un commissaire aux comptes de la société pour une durée de 03 ans

Cette annonce vaut convocation personnelle à tous les associés.

2025R02932SODB3

Autres sociétés

Assemblée générale ordinaire 2024

Société mutuelle de base de services agricoles

"EL Karama" Ras Fartout Bir Ali - Sfax

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "EL Karama "Ras Fartout Bir Ali Sfax a l'honneur d'inviter tous ses adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2024 qui sera tenue le jeudi 20 Novembre 2025 à 9 heures et demi matin au siège de Société mutuelle à Ras Fartout au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport morale et financier du conseil d'administration et présentation des états financier de l'exercice 2024

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024.

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par rassemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Admission de nouveaux adhérents et assainissement de la liste des adhérents.

- Renouvellement d'un membre d'administration à la place d'un membre décédé.

Observation :

Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

2025X01367SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE SERVICES AGRICOLES THABET

MF : 1331855Q

Adresse : Avenue Habib Bourguiba Sidi Thabet 2020

CNSS : 551315-64

En raison de l'absence de quorum lors de la première assemblée, les actionnaires de la société mutuelle sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 17 novembre 2025 à 10h00 au siège de l'Union Locale de l'Agriculture et de la Pêche de Sidi

Thabet, sise à l'avenue Habib Bourguiba, Sidi Thabet 2020, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Examiner la situation financière de la société

- Augmentation du capital de la société

- Approbation de la mise à jour des statuts de la société, conformément à la modification du chapitre relatif au capital.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2025403506SODB3

DIVERS

Avis au public

Republication d'annonce

Avis d'enquête

Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Dans le cadre du programme national de production d'électricité à partir des énergies renouvelables (énergie solaire), la Société tunisienne de l'électricité et du gaz projette de superviser techniquement la réalisation d'une ligne électrique aérienne de 225 kilovolts, d'une longueur d'environ 12 km, reliant le poste de Mazzouna au projet de la centrale de production photovoltaïque de Sidi Bouzid - II qui sera réalisée par le secteur privé objet du premier round de l'appel d'offres n°1 de l'année 2022 pour le régime des concessions.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Sidi Bouzid, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2025R02630DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Nabil Ben Mohammed Amara annonce qu'il a perdu son acte de propriété original de sa part dans le un sixième de l'héritage de sa grand-mère Mansoura Ben Ahmed dans tout ce qui a été laissé par son fils Mohammed Ben Mansour Amara qu'il s'agisse des biens meubles ou immeubles, daté le 25 Avril 2007 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Trichili Noureddine à Jebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2025X01376DIVD2

Avis

Mr Mohamed Bakouche annonce avoir perdu son contrat de propriété d'une parcelle de terre de 37 pieds d'oliviers située à la route de Gremda km 50 Awedna Sfax; Il veut ainsi extraire un deuxième exemplaire de l'acte original de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Ilyès Karray à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2025X01377DIVD2

Avis

Mr Hafeth Ben Mrad annonce avoir perdu son contrat de propriété d'une parcelle de terre de superficie 590 m² située entre la route de Lafrane et Gremda km 2 Sfax; Il veut ainsi extraire un deuxième exemplaire de l'acte originale de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Ilyès Karray à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2025X01378DIVD2

بنك تونس العالمي

مؤسسة قرض غير مقيمة

IDENIFIANT UNIQUE ***: 0014137Q***

إعلان

طبقا لأحكام الفصول 43 الي48 من قانون المالية لسنة 2025 ينشر بنك تونس العالمي قائمة أصحاب الحسابات التي لم تسجل أي عملية أو مطالبة أو منازعة طيلة خمس عشر سنة أو اكثر المنقضية و أرصدة الحسابات المغلقة و غير المطالب بها لمدة خمس سنوات أو أكثر المنقضية.

في صورة عدم اجراء أي عملية مالية على الحساب قبل 31 ديسمبر 2025 فانه سيتم تحويل المبالغ للخزينة العامة للجمهورية التونسية طبقا للفصل المذكور أعلاه.

En application des articles 43...48 de la loi de finance de2025, la Tunis International Bank publie la liste des personnes ayant un compte inactif pour lesquelles aucune opération, réclamation ou contestation n'a été enregistré depuis quinze ans et plus et des comptes créditeurs clôturés et non réclamé depuis cinq ans et plus. A défaut de mouvement avant le 31 Décembre 2025 le solde du compte sera transféré à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne et ce conformément à l'article sus-indiqué.

DI MAJO DAVIDE-CARMELO DI MAJO DAVIDE-CARMELO	MALISANI RENATO OU MRS.AJEL
TRIMOREAU PASCAL .	SOCIETE NEW DENIM SARL NEW DENIM
AXEL UNTERSTELLER	GANDINI FRANCO
BORTOLOTTI GIORGIO BORTOLOTTI GIORGIO	SOCIETE NELL SERVICES SARL
SOCIETE TECAERO TUNISIE .	SOCIETE B L K INTERNATIONAL
PAOLONI PAOLO .	AUDIT & CONSULTING SERVICES TUNISIE SARL
MC SERVICE SUARL	HASSAN CHOUGUI
TIM INTERNATIONAL .	MANCINI PASQAULINA
SOCIETE MAGIR TUNISIE	JOSEPH BUGEJA
HOCINE BOUDERBALA	AL HAMOUD LAWRANCE .
ABDULAZIZ AHMED ALHOUTI	CLAUDE RAMONEDE
MOHAMED MILAD ESWESSI	POPPE WALTER
HE.DR SHUHAIBER SUHAIL KHALIL .	CHIAROLANZA MARCO
S.E MR.DAVID RAFAEL PARAVISINI	ARIAMODE
ABDALLAH ASSOUDI	MOKHTAR SEHLI
JOSEPH BUGEJA	SOCIETE X MEDIA SARL
SULU MERIC	LOTFI BENSEMMAN
AFIF TAJELDINE MAKAREM	ALMOKHTAR M.M ABU SHUFA
MARTIRE VITO .	JACQUES HUREL
PAOLO TRAPPOLINI	CLAUDE TOURBET-LEROY
SOCIETE KEY MEDIA COMMUNICATION	SOCIETE ASEC SARL
SOCIETE FAISMA TRADING S.A	SOCIETE TUNISEL INTERNATIONAL
ORGANISATION DEVELOPPEMENT IND CONSULTING	SOCIETE LES VAGUES BLEUES(SCC)
AXEL UNTERSTELLER	SOCIETE SYSCO SARL
ANSELMI CONSUELO	RCS
SOCIETE FUTURE CONFECTION SARL	SIF LINGERIE
SOCIETE TYCZKA SERVICE SUARL	LOGICUT
CACCHIARELLI MARCO .	HANK INTLE CONSULTIONG
BARA GABRIELE .	WATERSCHOOT EVELYNE
MOUNIR BEN FREDJ	GOUIN SERGE
STE ZECCA PREFABRICATI BIZERTE	SISSI SERVICE
RAVINET ALAIN	SAKAI SUGUR
KAROUI NABIL	BLUE FASHION
SOCIETE REGALIS GLOBAL REGALIS GLOBAL	JP GALLY

2025R02950BCFA5